



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

26091270

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

07 JUL 2026

Greffe

DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : 805 232 434

Nom

(en entier) : BVI.EU Greenpark Lommerich

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Boulevard de l'europe 131/A1, 1300 Wavre

Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs

Par décisions écrites des actionnaires du 28 mai 2026, il a été décidé :

De prendre acte et d'accepter avec effet immédiat la démission des administrateurs A non statutaires suivants :

- o MMP1 NV, représentée de manière permanente par Michel Meers ;
- o JUMA BV, représentée de manière permanente par Jurgen Mesens.

D'accorder aux administrateurs démissionnaires une décharge provisoire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission, sous réserve des dispositions légales applicables.

De nommer avec effet immédiat comme administrateurs A non statutaires, pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2028 :

- o BVI.EU NV, ayant son siège à 2550 Kontich, Prins Boudewijnlaan 7C/201, numéro d'entreprise 0465.563.376, représentée de manière permanente par Jurgen Mesens, domicilié à 2220 Heist-op-den-Berg, Werftsesteenweg 22E ;
- o Kingvest BV, ayant son siège à 2000 Anvers, Italiëlei 213/15, numéro d'entreprise 0688.603.394, représentée de manière permanente par Keanu Meers, domicilié à 2000 Anvers, Italiëlei 213/15.

•De constater que les mandats des administrateurs précités sont exercés à titre gratuit.

•De nommer Simen Thyssens, avec pouvoir d'agir individuellement et faculté de substitution, en qualité de mandataire spécial de la société pour l'accomplissement de toutes les formalités de dépôt et de publication des présentes décisions auprès du Moniteur belge, de la Banque-Carrefour des Entreprises et de toute administration compétente.

Simen Thyssens
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).